

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2021

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **JAEGER** Mélanie, MM. **BAUER** Jean-Marc, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy, **NEY** Aymeric, **REMPP** Jacques, **STEPHAN** Daniel, **WALTHER** Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : Mmes **RUCH** Véronique, **GUTHMULLER** Marina, MM. **HEBTING** Jean, **SCHULER** Albert.

Mme **RUCH** Véronique a donné procuration à M. **REMPP** Jacques.
M. **HEBTING** Jean a donné procuration à M. **NEY** Aymeric.
M. **SCHULER** Albert a donné procuration à M. **REMPP** Jacques.
Mme **GUTHMULLER** Marina a donné procuration à M. **STEPHAN** Daniel.

Mme **GUTHMULLER** Marina est arrivée au point n°6.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Rénovation Eglise.
- Don de chênes pour toiture Notre Dame de Paris.
- Travaux de débardage choix de l'entreprise.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection lesdits points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec quatre procurations dans le comptage des voix) Mme **EBERT** Dominique comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité (avec quatre procurations dans le comptage des voix).

3. DSIL chaudière de la maison forestière.

M. **STEPHAN** Daniel informe le Conseil Municipal que le projet concernant le remplacement de la chaudière de la maison forestière, pourrait être subventionné par la DSIL.

Il présente les devis des entreprises suivantes : Ets **SCHMITT** de Woerth et Ets **ESPACE ENERGIE** de Preuschorf.

Vu la nécessité de pourvoir au remplacement de la chaudière actuelle bois-fioul, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Reçu le 25 février 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec quatre procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement des travaux concernant le remplacement de la chaudière de la maison forestière.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 28 432 € HT, soit 29 995.76 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 13 702.46 €
- FCTVA (16.404%) : 4 920.50 €
- Subvention DSIL (taux 40 %) : 11 372.80 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir la subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

4. Validation devis
électricité église.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de valider le devis de l'Ets EYER de Lampertsloch dans le cadre des travaux de rénovation de l'église.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec quatre procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'Ets EYER de Lampertsloch pour les travaux d'électricité dans le cadre des travaux de rénovation de l'église pour un montant de 4 714 € HT, soit 5 656.80 € TTC (selon son devis).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Paiement des
factures avant
vote du budget,
rénovation église.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de pourvoir au paiement des travaux engagés pour la rénovation de l'église avant le vote du budget.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec quatre procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'autoriser le paiement des factures concernant les travaux de rénovation de l'église, à savoir :
 - Ets SCHMITT de Gundershoffen pour un montant de 55 856.58 € TTC (travaux de peinture, murs, plafonds et traitement des fissurations).
 - Ets SCHMITT de Gundershoffen pour un montant de 2 719.20 € TTC (travaux complémentaires de peinture, sas d'entrée).
 - Ets EYER de Lampertsloch pour un montant de 5 656.80 € TTC (travaux électricité).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous documents y afférents.

6. Validation devis tableau numérique.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'un VPI, tableau numérique vidéoprojecteur, à l'école, pourrait être subventionné par le Ministère de l'Education Nationale.

Suite à consultations, il présente les devis des entreprises suivantes : Ets EYER de Lampertsloch et Ets AMS de Colmar.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec trois procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement des travaux concernant la mise en place d'un VPI, tableau numérique vidéoprojecteur.
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 5 213.90 € HT, soit 6 256.68 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 2 780.33 €
- FCTVA (16.404%) : 1 026.35 €
- Subvention Ministère Education Nationale : 2 450 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir la subvention et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

7. Golf.

Le point est retiré de l'ordre du jour, pour compléments d'informations.

8. Rénovation Eglise.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'église, pourrait être subventionnés par le Conseil Régional et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Suite à consultations, il présente les devis des entreprises suivantes : Ets SCHMITT de Gundershoffen et Ets EYER de Lampertsloch.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec trois procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'approuver le projet de rénovation de l'Eglise pour un montant total de 53 527.15 € HT, soit 64 232.58 € TTC.
- Décide de retenir l'Ets SCHMITT de Gundershoffen pour un montant de 46 547.15 € HT, soit 55 856.58 € TTC pour les travaux de peinture, murs, plafonds et traitement des fissurations (selon son devis).
- Décide de retenir l'Ets SCHMITT de Gundershoffen pour un montant de 2 266 € HT, soit 2 719.20 € TTC (travaux complémentaires de peinture, sas d'entrée).
- Décide de retenir l'Ets EYER de Lampertsloch pour un montant de 4 714 € HT, soit 5 656.80 € TTC (travaux électricité).
- Décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal.

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

9. Don de chênes pour toiture Notre Dame de Paris.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande effectuée par la COFOR pour le don d'un ou plusieurs chênes pour la toiture de Notre Dame de Paris.

Le dossier est présenté par M. HERRMANN Pierre, il s'agit d'un chêne prévu dans l'assiette de coupes 2021.

Les architectes chargés de la reconstruction sélectionneront un arbre sur place, selon leurs critères.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec trois procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de faire don d'un chêne pour la toiture de Notre Dame de Paris, qui sera prélevé dans une des parcelles où des coupes sont prévues dans le programme d'exploitation 2021.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

10. Travaux de débardage choix de l'entreprise.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 25 février 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir l'entreprise chargée des travaux de débardage pour l'année 2021.

Suite à consultations, il présente le devis de l'entreprise SCHWITZGEBEL de Lampertsloch.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour (avec trois procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de retenir l'entreprise SCHWITZGEBEL de Lampertsloch pour un montant de 8 653.40 € HT pour les travaux de débardage.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

11. Divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réflexion pour un logement pour le futur pasteur mené par les trois communes, à savoir : LAMPERTSLOCH, PREUSCHDORF et GOERSDORF.
